

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

TRENTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels **



CINQUIÈME COMMISSION
3ème séance
tenue le
mardi 27 septembre 1977
à 15 h
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 3ème SEANCE

Président : M. TALIEH (Iran)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date de sa publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau A-3550.

Les rectifications seront publiées peu après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.
77-56698

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/32/SR.3
30 septembre 1977
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 10.

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION (A/C.5/32/L.3)

1. Le PRESIDENT appelle l'attention de la Commission sur le programme de travail provisoire établi par le Secrétariat (A/C.5/32/L.3) et sur la lettre du Président de l'Assemblée générale (A/C.5/32/2) concernant la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour.
2. Le Président a discuté du programme de travail proposé avec de nombreux membres de la Commission, dont les réactions ont été très encourageantes dans l'ensemble. La plupart de ceux qu'il a consultés, tout en qualifiant d'"ambitieux" le projet de terminer l'examen des questions de fond au début du mois de décembre, se sont engagés à coopérer pleinement à cette fin. Le document A/C.5/32/L.3 est le résultat de la première tentative faite pour suggérer un programme de travail quotidien, qui est le seul moyen pour la Commission de surveiller efficacement la marche de ses travaux et de prendre les mesures correctives qui s'imposent dès qu'elle s'aperçoit qu'elle s'écarte de son programme.
3. Le programme suggéré prévoit que la Commission utilisera pleinement le temps dont elle disposera pendant les premières semaines de la session, pendant lesquelles on perd traditionnellement beaucoup de temps en ne tenant pas autant de séances que l'on pourrait. Le programme de travail proposé permettra de mieux répartir le travail et de supprimer les pressions qui pèsent sur les délégations en fin de session.
4. L'examen en première lecture des chapitres du projet de budget doit commencer immédiatement après le débat général. Pour ménager une certaine souplesse dans l'exécution du programme de travail, on n'a pas précisé quel chapitre du budget serait examiné aux dates indiquées : la Commission sera prévenue au moins une semaine avant le début de l'examen de chaque chapitre.
5. Le Président souhaite faire quelques suggestions pour garantir la bonne exécution du programme de travail proposé. Quarante-huit heures après la présentation de chacune des questions de fond, la liste des orateurs pour chacune de ces questions devrait être close. Les délégations devraient prendre la parole dans l'ordre dans lequel elles sont inscrites sur la liste des orateurs. En règle générale, la Commission devrait tenir aussi peu de séances de nuit que possible mais, si le temps prévu par le programme de travail pour l'examen d'une question s'avère insuffisant, des dispositions seront prises pour tenir des séances de nuit afin de donner à la Commission le temps supplémentaire dont elle aura besoin. Ainsi, il ne devrait pas être nécessaire de tenir des séances de nuit vers la fin de la session. En règle générale également, les rapports de la Commission à l'Assemblée ne devraient pas contenir de résumé de débats, sauf si la Commission en décidait autrement. Le Rapporteur devrait être autorisé à faire rapport directement à l'Assemblée sur tous les points, sauf dans les cas où les rapports contiennent un résumé des débats et dans le cas des rapports sur le budget-programme lorsque l'examen en deuxième lecture et l'examen du projet de rapport doivent avoir

lieu simultanément pour accélérer les travaux de l'Assemblée. Enfin, le Président souligne l'importance de commencer les séances ponctuellement. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que la Commission approuve ses suggestions.

6. Il en est ainsi décidé.

7. M. GARRIDO (Philippines) voudrait avoir des explications sur la documentation dont sera saisie la Commission pour examiner les incidences de l'extension, en faveur de certains anciens fonctionnaires, de la validation par la Caisse commune des pensions des périodes de service accomplies à l'UNRWA. En effet, le Comité mixte à sa réunion de Nairobi a simplement évoqué la question sans formuler de recommandation.

8. M. Garrido demande si le Comité de négociation sur la crise financière de l'Organisation des Nations Unies a soumis cette année un nouveau rapport, ou si la Commission examinera le rapport qui était à l'ordre du jour de la trente et unième session.

9. En ce qui concerne les dispositions régissant la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, M. Garrido croit comprendre que la Cinquième Commission n'examinera la question que lorsque la Deuxième Commission aura elle-même pris une décision.

10. Il voudrait en savoir davantage sur la nature des amendements au Règlement du personnel qui doivent être examinés au titre du point 108, et sur les dispositions qui seront modifiées.

11. Enfin, il voudrait savoir si le rapport qui sera présenté sur l'emploi d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies contiendra une étude exhaustive de la question, et en particulier une comparaison de la rémunération versée aux consultants par l'ONU et les autres organisations du système.

12. M. THOMAS (Trinité-et-Tobago) dit que sa délégation comprend bien que le programme de travail proposé tient compte de considérations pratiques concernant la date de publication de la documentation et les dates auxquelles les représentants du Secrétariat dont la présence est utile peuvent assister aux séances de la Commission. Toutefois, il s'inquiète de la mesure dans laquelle ces considérations semblent influencer l'organisation par la Commission des travaux de sa session. Les objectifs ambitieux proposés par le Secrétariat ne pourront être atteints que si la documentation pertinente est publiée à temps. Il faut espérer que la Commission pourra éviter d'accumuler en fin de session toute une série de questions, ce qui entraîne souvent une précipitation regrettable dans l'examen de questions importantes. A cet égard, M. Thomas note avec inquiétude que l'examen du rapport définitif sur l'exécution du budget est prévu pour le 30 novembre et les 1er et 2 décembre, juste avant la date où il est proposé de conclure l'examen des questions de fond à l'ordre du jour de la Commission. Au cas où des retards interviendraient dans la publication de la documentation relative à ce point, ou à tout autre point, le calendrier d'examen des points en question devrait être arrêté de manière suffisamment souple.

/...

13. En ce qui concerne l'examen en première lecture des chapitres du projet de budget, M. Thomas souligne qu'il importe d'indiquer suffisamment à l'avance quels chapitres seront examinés à telle ou telle séance, de façon à donner aux délégations le temps de se préparer.

14. Il constate que la composition du Secrétariat (point 108) doit être examinée au début de la session. Etant donné l'importance de la question, la délégation de la Trinité-et-Tobago aurait préféré qu'elle soit examinée plus tard. Il demande instamment que l'examen de cette question soit organisé de façon souple dans le cas où la Commission aurait besoin de plus de temps pour examiner les projets de résolutions qui pourraient être présentés.

15. Le PRESIDENT dit à la Commission que le programme de travail provisoire pourra être bien entendu modifié en fonction de la disponibilité des documents. Il partage les inquiétudes du représentant de la Trinité-et-Tobago au sujet de l'examen de questions importantes pendant les derniers jours de la session.

16. M. DAVIDSON (Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion), en réponse aux questions soulevées par le représentant des Philippines, dit que le rapport du Comité de négociation sur la crise financière de l'Organisation des Nations Unies est celui qui a été soumis l'année précédente mais qui n'a pas été examiné par la Commission faute de temps.

17. En ce qui concerne les dispositions régissant la Fondation pour les établissements humains, M. Davidson pense que la Cinquième Commission examinera la question lorsque la Deuxième Commission aura fini de l'étudier quant au fond. La Commission aura peut-être des difficultés à respecter le calendrier prévu dans le document A/C.5/32/L.3 pour l'examen de cette question, dans la mesure où elle ne peut rien faire tant que la Deuxième Commission n'aura pas pris de décision, et que ceci dépend des dates auxquelles le Directeur exécutif du PNUE sera à New York. En tout cas, l'objectif est que le document pertinent soit prêt à être examiné par le Comité consultatif le 17 octobre, date à laquelle le Directeur exécutif du PNUE sera au Siège, et que la Cinquième Commission examinera le fond de la question le 10 novembre ou, si possible, avant cette date.

18. Pour ce qui est des amendements au Règlement du personnel, M. Davidson appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.5/32/3, qui décrit les modifications résultant des amendements apportés par l'Assemblée au Statut du personnel en ce qui concerne le régime des traitements des Nations Unies. Les amendements au Règlement du personnel ont déjà été promulgués par le Secrétaire général, et le document est surtout présenté à la Commission pour information.

19. Le document A/C.5/32/7 sur l'emploi des experts et des consultants à l'Organisation des Nations Unies, qui est prêt depuis quelque temps, est essentiellement un rapport d'activité soumis conformément à la demande faite par l'Assemblée générale à sa trente et unième session.

20. En ce qui concerne les observations du représentant de la Trinité-et-Tobago, M. Davidson affirme à la Commission que le Secrétariat est pleinement conscient de l'importance qu'il y a à fournir tous les documents le plus tôt possible. Une grande partie de la documentation prévue pour la Cinquième Commission a déjà été distribuée, et notamment tous les documents qui doivent être examinés jusqu'au 20 octobre. Dans le cas de plusieurs documents qui ne sont pas encore prêts, il faut attendre que des mesures soient prises par d'autres organes tels que le Conseil de sécurité (financement de la FNUE et de la FNUOD) et le Comité des conférences. Le rapport de la Commission de la fonction publique internationale (point 109) n'a été soumis que récemment au Secrétaire général. La raison pour laquelle l'examen de ce rapport a été prévu tard dans la session est que les questions qu'il soulève intéressent toutes les institutions spécialisées à Genève et qu'il faut en conséquence permettre aux chefs de secrétariat de se consulter à la réunion du CAC à la fin du mois d'octobre.
21. L'examen du rapport du Comité mixte de la Caisse des pensions est prévu pour la fin du mois d'octobre mais il pourrait être avancé, car le rapport sera distribué sous peu.
22. Le rapport sur l'exécution du budget, dont a parlé le représentant de la Trinité-et-Tobago, a pour objet de présenter un tableau à jour des dépenses de l'Organisation. Il faut beaucoup de temps pour rassembler toutes les données pertinentes pour la période terminée le 30 juin, et c'est déjà un exploit en soi que de publier ce rapport à la fin du mois d'octobre. En outre, il faudra laisser du temps en novembre pour que le Comité consultatif puisse l'examiner et présenter lui-même son rapport.
23. Enfin, le rapport du Secrétaire général sur les pensions doit être distribué au début du mois d'octobre et il faudra réserver une partie de ce mois pour permettre au Comité consultatif de l'examiner.
24. M. ZIEHL (Contrôleur adjoint), se référant à la question du représentant des Philippines sur la documentation concernant les incidences de l'extension en faveur de certains anciens fonctionnaires de la validation par la Caisse des périodes de service qu'ils ont accomplies à l'UNRWA entre 1950 et 1960, dit qu'à sa trentième session, l'Assemblée générale avait décidé d'autoriser la validation par la Caisse des périodes de service accomplies à l'UNRWA entre 1950 et 1960 par 47 fonctionnaires qui étaient encore en poste dans cette organisation au 31 décembre 1975. Une délégation avait à l'époque demandé qu'un rapport soit présenté à l'Assemblée générale à sa trente et unième session sur les incidences financières de l'extension des mêmes avantages aux fonctionnaires qui étaient en poste à l'UNRWA entre 1950 et 1960 mais qui avaient pris récemment leur retraite. Ce rapport n'a pas été soumis à la trente et unième session parce que certains renseignements essentiels faisaient défaut, et il sera donc soumis à la session en cours dans le document A/C.5/32/14, qui sera distribué prochainement.
25. Comme l'a souligné le représentant des Philippines, le Comité mixte n'a pris aucune décision sur la question à sa réunion de Nairobi. Cependant, en 1967, la Caisse commune des pensions avait conclu avec l'UNRWA et l'ONU un accord selon

/...

lequel la validation de leurs périodes de service serait accordée aux fonctionnaires de l'UNRWA dans la mesure où des fonds seraient disponibles.

26. M. NAUDY (France) dit que sa délégation approuve le programme de travail établi par le Secrétariat. Il est persuadé que les difficultés concernant la documentation pourront être surmontées.

27. M. ABRASZEWSKI (Pologne) dit que sa délégation appuie pleinement l'idée d'organiser les travaux de la Commission de la façon la plus efficace possible. Le débat général et l'examen en première lecture des chapitres du projet de budget sont liés, et l'on faciliterait peut-être le travail des délégations en ne les séparant pas complètement. S'il y avait assez d'orateurs, on pourrait prolonger le débat général au-delà du 13 octobre, et avancer au 10 octobre l'examen en première lecture des chapitres du projet de budget. En ce qui concerne le point 99 de l'ordre du jour, M. Abraszewski partage les inquiétudes du représentant de la Trinité-et-Tobago et suggère de déplacer du 30 au 28 novembre l'examen de ce point. Il voudrait avoir d'autres renseignements sur le nombre des séances prévues par semaine et par mois, et sur le nombre des séances qu'il est prévu de consacrer à chaque point. Il sera peut-être nécessaire de réviser le programme de travail en cours de route.

28. M. BOUAYAD-AGHA (Algérie) suggère d'avancer l'examen du point 98 de l'ordre du jour, qui ne prête pas à controverse.

29. Le PRESIDENT, répondant au représentant de la Pologne, dit qu'il est trop tôt pour décider s'il y a lieu de prolonger le débat général. En ce qui concerne le point 99, il a demandé au Contrôleur de faire le nécessaire pour que le rapport sur l'exécution du budget soit distribué le plus tôt possible. La Commission tiendra au moins 5 séances chaque semaine, et plus si besoin est. Le programme de travail sera révisé à mesure que les travaux avanceront pour tenir compte des éléments nouveaux.

30. M. QUENTIN (Italie) dit que le programme de travail établi par le Secrétariat est bien équilibré et ne doit pas être sensiblement modifié. Toutefois, en ce qui concerne le point 107 b) de l'ordre du jour, dont l'examen est prévu pour le 28 octobre, la délégation italienne a présumé que les nominations au Comité des contributions se feraient comme par le passé, en novembre ou en décembre, et elle a pris les dispositions nécessaires en se fondant sur cette hypothèse. M. Quentin suggère donc de renvoyer à une date ultérieure l'examen du point 107 b).

31. Le PRESIDENT suggère de retarder de deux semaines l'examen du point 107 b).

32. Il en est ainsi décidé.

33. Le PRESIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que la Commission adopte le programme de travail contenu dans le document A/C.5/32/L.3, ainsi modifié.

34. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 20.